

VERBERIE

Sérieuses menaces sur le projet de la centrale

Le tribunal administratif d'Amiens (Somme) ne rendra pas son jugement avant, au mieux, une quinzaine de jours. Mais l'audience d'hier promet, sauf improbable retournement, la victoire aux associations qui luttent depuis de longs mois contre le projet de construction d'une centrale électrique au gaz sur les hauteurs de Verberie. « Le rapporteur public a en effet préconisé l'annulation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme prise par le conseil municipal de Verberie en octobre 2009 », se réjouit Franck Deboise, le président de l'association Pas de centrale en Basse Autonne. « Et dans la majorité des cas, le tribunal suit les conclusions du rapporteur », confirme M^e Chartrelle, l'avocate du Roso, le Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise.

Le biocorridor, argument choc

« Nous sommes donc plutôt confiants, poursuit Franck Deboise. Nous viendrons à bout de cette centrale. La délibération que nous contestons permettrait de transformer les terres agricoles du plateau en terres industrielles, ce qui favorise l'implan-



AMIENS, TRIBUNAL ADMINISTRATIF, HIER, 15 HEURES. Les anticentrale étaient une soixantaine à s'être déplacés pour assister à l'audience qui pourrait sonner le glas du projet de centrale à Verberie. (D.R.)

tation de la centrale voulue par le maire de Verberie, Patrick Flourey, et le porteur du projet, Direct Energie. L'annulation de la délibération d'octobre 2009 constituerait un sérieux coup d'arrêt au projet. « La présence d'un biocorridor, un passage où transitent les grands animaux, a été un argument choc que le rapporteur pu-

blic a longuement développé, précise Franck Deboise. Il a démontré qu'il y avait des imprécisions sur l'étude d'impact réalisée par Direct Energie, notamment sur les conséquences qu'il y aura sur la faune, la flore et le biocorridor. Des cerfs, des sangliers, des chevreuils passent en effet à l'emplacement prévu par la centrale. »

Cela dit, la bataille est loin d'être gagnée. Si le jugement, comme c'est probable, lui est défavorable, le maire Patrick Flourey aura deux mois pour faire appel (*lire l'encadré*) devant la cour administrative d'appel. « Mais cet appel ne serait en principe pas suspensif », souligne M^e Chartrelle. In fine, le maire de Verberie pourrait encore se tourner vers le Conseil d'Etat. Mais avant d'en arriver là, deux ou trois années auront passé. « Et quoi qu'il arrive, nous poursuivrons le combat jusqu'au bout », martèle David Long, le vice-président de Pas de centrale en Basse Autonne. Selon certains, une nouvelle révision, cette fois globale, du plan local d'urbanisme de la commune serait déjà en cours. « Cette fois, on y évoque une zone industrielle et non plus la centrale, mais nous savons très bien que le maire n'abandonnera pas, conclut Franck Deboise. Nous arrêterons de nous battre quand le projet sera définitivement annulé. Que ce soit par le préfet ou par le maire. »

STEPHANIE FORESTIER ET FRÉDÉRIC NORMAND

Le maire s'y attendait

Patrick Flourey, le maire et président de la communauté de communes de la Basse Autonne (CCBA), n'est pas surpris par les conclusions du rapporteur public. « Je m'y attendais, confie celui qui soutient ce projet depuis le début. Moi, je n'ai fait qu'appliquer les directives issues du Grenelle de l'environnement. Et j'ai surtout pensé aux intérêts de ma région. C'était un investissement de 800 M€, des créations d'emplois et des retombées économiques évidentes

pour la commune. Les simulations des services fiscaux estimaient les recettes communales à 3 286 000 € chaque année au titre de la taxe foncière et de la contribution économique territoriale. La communauté de communes aurait aussi perçu annuellement 4 936 000 €. Le département (3 760 000 €/an) et la région (243 000 €/an) auraient eux aussi bénéficié de nouvelles recettes fiscales. Pour Verberie, cette rentrée aurait quasiment permis de doubler le budget communal. Nous aurions ainsi

pu améliorer nos rues, nos équipements et les services à la population. »

Si le tribunal suit les conclusions du rapporteur public, Patrick Flourey fera-t-il appel de ce jugement ? « Il nous faudra d'abord étudier les attendus de ce jugement, modère le maire de Verberie. A l'heure qu'il est, aucune décision n'a été prise. Mais je reste persuadé que ce projet constituait une véritable aubaine pour la commune. »

F.N.D.